



Monsieur

Si Je ne me ferois sur l'assurance que Mademoiselle Ogle m'a donnée, Je n'oserois Entreprenre de Vous offrir, par ces lignes, mon Tres humble Service, mais puis qu'elle en est l'occasion Je ne suis pas seulement dans l'Esperance, qu'elle excusera mon entreprise, ains Je me veüx flater avec elle, que cette meme bonne Volonté Vous sera agreable, dont Je me trouuerois tres obligé, et chercherois tous les moyens pour rendre les effects d'icelle, autant agreables, que l'occasion m'en seroit creue.

J'aurois supplié Mademoiselle Ogle, de me faire la faueur, de procurer que Je puisse auoir un Sauegarde de Son Altresse, pour pouuoir viure sur le pays de contribution, et aussi dans cette ville, et sachant que S^r le faueur y donneroit la plus grande aide, Je l'a priois de l'y rechercher, a quoy elle m'a respondü, que luy escriuire, que ma demande estoit chose impossible, Dequoy J'estois tres marry, comme ayant fait cette faueur, laquelle Je crois estre procedée, parce que J'expliois mal la Sauegarde dont Je vous enuoye cy joint la copie, outre lesquels limites, Je ne dirai pretendre.

Je demande mille fois Pardon de cette meme Importunité, et vous baisant Tres humblement les mains, demeure

Monsieur

Je Tres humble et Tres obeissant
Seruiteur

J. Lemens

Aug. 27.

Amers le 27^e de Fevrier 1695

17

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir
pas écrit plus tôt. Je suis si occupé de
affaires que je n'ai pas eu le temps de
vous en dire davantage. Mais je vous
assure que je n'oublie rien de ce que
vous m'avez écrit.

Je vous prie de m'envoyer par le prochain
courrier les livres que vous m'avez
promis. Je vous en prie très humblement.
Je suis, Monsieur, votre très humble
serviteur.

Je vous prie de croire, Monsieur,
que je suis avec toute l'estime
possible.

Je vous prie de m'excuser de ne vous
avoir pas écrit plus tôt. Je suis si occupé
de affaires que je n'ai pas eu le temps
de vous en dire davantage.

Je vous prie de croire, Monsieur,
que je suis avec toute l'estime possible.

Uw Hooggeachttheit, omziedende goede Consideratie gindae tot
 Inwendig, geconsenteert is consenteert mit dese als N. N.
 Dat hy niet zyne huysvroude is familie, sombyke tot
 Brecken vande contributio sal moge zyn dier, te gemote
 sodanige wydomme, als zynge stonke aldaer zyn doende
 is 4 welen vande dier binne Antwerpen. bequidelyk
 dat hy naer bevoore is vademoges contribute te bequid
 hands ho: (N. N.) hater State, snave dese vademoges
 vademoges, te mite tot vademoges soeken is attoude
 ordonnance overfulke alle effirive te gemote
 te gemote, In dese lande diene, vande zyn gebied
 vademoges, is somit N. N. mit zyne huysvroude is
 familie dese zyn Hoogge. gunde vademoges kudeyt
 vademoges te te gemote, zonde in enige maniere
 hie tegen te doe noch gedooges gdeyt vademoges
 godes tot Brecken vademoges gdeyt.

Ommye zonde moet vorse, voor Geyl Bay vademoges
 vademoges van vademoges vademoges, om gunde
 zyn gunde. is familie sombyke te vademoges vademoges
 tot dierne op te vademoges gdeyt vademoges
 gdeyt.

Handwritten initials or a small signature in the top right corner.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or a list of items, written in a cursive script.

Second section of handwritten text, possibly a continuation of the letter or a separate note.

Handwritten signature
Mieuw

Handwritten signature
Mieuw de. *Handwritten signature*
Mieuw

Handwritten signature
de Hage



[Faint, mostly illegible handwritten text in brown ink, possibly including a name and a date.]

Hug. 37.